



# CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE COMMUNALE ORDINAIRE

---

**Lundi 18 décembre 2023 à 20h**

Salle communale, Rte de la Forêt 26

## Tractanda

1. Approbation du procès – verbal de l'Assemblée du 12 juin 2023

\*Le procès-verbal ne sera pas lu.

2. Modification du règlement relatif à la distribution de l'eau potable

Le règlement actuel, qui date de 1981, ne répond plus aux normes légales en vigueur. C'est l'une des principales raisons qui a poussé le Conseil communal à entreprendre sa révision. Le document est entièrement remanié afin de répondre, entre autre, au principe selon lequel « les taxes prélevées par la commune doivent couvrir l'ensemble des coûts afférents aux infrastructures d'eau potable, y compris les coûts à caractère intercommunal ». Par conséquent, les contributions subissent une augmentation, afin d'être en phase avec la législation.

Mme Ribi, du bureau d'ingénieurs éponyme, sera présente afin d'apporter toutes les informations nécessaires.

Le règlement complet, ainsi que les conclusions du Service de la surveillance des prix, sont disponibles sur demande auprès de l'administration communale et sur notre site [www.ferpicloz.ch](http://www.ferpicloz.ch).

\*Le règlement ne sera pas lu.

### 3. Budget 2024

#### 3.1 Présentation générale du budget du compte de résultats

Compte de résultats	Budget 2024		Budget 2023		Compte 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
ADMINISTRATION						
0 GÉNÉRALE	262 170	5 970	227 670	4 650	190 704.30	8 067.10
Solde		257 000		223 020		182 637.20
ORDRE ET SÉCURITÉ						
1 PUBLICS, DÉFENSE	30 820	5 200	28 130	5 200	38 251.90	5 163.35
Solde		25 620		22 930		33 088.55
2 FORMATION	443 150	30 500	399 720		383 054.30	340.00
Solde		412 650		399 720		382 714.30
CULTURE, SPORT ET						
3 LOISIRS	21 810		18 890		14 221.50	
Solde		21 810		18 890		14 221.50
4 SANTÉ	133 100	2 430	113 180	2 430	106 616.60	1 013.80
Solde		130 670		110 750		105 602.80
5 PRÉVOYANCE SOCIALE	145 500	600	139 510	600	115 100.57	581.30
Solde		144 900		138 910		114 519.27
TRAFIC ET						
6 TÉLÉCOMMUNICATIONS	135 270	2 900	130 820	1 000	140 295.05	10 538.30
Solde		132 370		129 820		129 756.75
PROTECTION DE						
L'ENVIRONNEMENT ET						
AMÉNAGEMENT DU						
7 TERRITOIRE	209 310	169 520	163 020	130 310	149 230.30	120 543.75
Solde		39 790		32 710		28 686.55
8 ÉCONOMIE PUBLIQUE	3 790		4 810		4 599.15	
Solde		3 790		4 810		4 599.15
9 FINANCES ET IMPÔTS	96 080	1 017 170	87 760	917 610	203 155.92	1 424
Solde	921 090		829 850		1 221 252.47	408.39
<b>Charges</b>	<b>1 481 800</b>		<b>1 313 510</b>		<b>1 345 229.59</b>	
<b>Revenus</b>		<b>1 234 290</b>		<b>1 061 800</b>		<b>1 570 655.99</b>
<b>Excédent de dépenses</b>		<b>247 510</b>		<b>251 710</b>		
<b>Excédent de revenus</b>					<b>225 426.40</b>	

#### 3.2 Préavis de la commission financière

### 3.3 Présentation du budget des investissements

*a) renouvellement de matériel informatique* **CHF 12 000**

Il s'agit de doter l'administration communale d'un nouveau PC et d'écrans afin de remplacer une partie du matériel actuel, en place depuis plusieurs années ; cela permettra de gagner en efficacité et en modernité.

D'autre part, afin de pouvoir travailler de façon plus efficace, tout en répondant aux standards de sécurité actuels, le conseil communal propose de remettre à chacun de ses membres, un ordinateur portable à usage exclusif pour l'accomplissement des tâches communales.

*Financement par la caisse communale - amortissement annuel de 25%, soit CHF 3 000.--/an pendant 4 ans.*

*b) renouvellement des logiciels métiers de l'administration* **CHF 120 000**

Les logiciels métiers utilisés par l'administration sont désuets : ils sont en place depuis 2007 et n'ont que très peu évolués depuis. Ils ne permettent plus de répondre à toutes les exigences actuelles, notamment en matière de comptabilité. Le Conseil communal propose de se doter de logiciels modernes et efficaces qui répondent entièrement aux besoins de l'administration mais aussi à ceux des conseillers communaux : comme la gestion électronique des documents, la gestion des débiteurs et des créanciers, la comptabilité - inclues toutes les fonctions répondant aux exigences du nouveau modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) - le contrôle des habitants et le registre électoral, la facturation des taxes et des impôts, ainsi que la gestion des salaires et du temps de travail ou la gestion des séances. A noter que la mise en place de ces nouveaux logiciels ne pourra pas être absorbée en une fois, il est prévu un échelonnement des prestations sur 2024 et 2025.

*Financement par la caisse communale, amortissement annuel de 25%, soit CHF 30 000.--/an durant 4 ans (au prorata des sommes dépensées entre 2024 et 2025).*

*c) acquisition de mobilier pour les bureaux administratifs* **CHF 12 400**

Le Conseil communal prévoit l'acquisition de nouveaux bureaux pour le personnel administratif afin de remplacer le mobilier actuel qui porte les stigmates du temps (achat en 1998). Il est également prévu d'acquérir une table de conférence et des chaises utiles pour les séances du conseil communal et pour les autres réunions; là encore les tables et les chaises sont abimées, datées et peu confortables.

*Financement par la caisse communale, amortissement annuel 10%, CHF 1 240.--/an pendant 10 ans.*

**Investissement net** **CHF 144 400**

### 3.4 Préavis de la commission financière

### 3.5 Vote final sur le budget du compte de résultats

### 3.6 Vote final sur les budgets du compte d'investissement

#### 4. Election d'un(e) membre pour la commission financière

Faisant suite au déménagement de Mme Jessica Pereira, un poste est à repourvoir au sein de la commission financière.

#### 5. Divers / Informations

Projet de construction d'une caserne de sapeurs-pompiers pour le bataillon de la Haute-Sarine.

**Vous trouverez plus d'informations et des documents complémentaires sur le site internet [www.ferpicloz.ch](http://www.ferpicloz.ch) ou sur demande auprès de l'administration communale.**